



## Communiqué de presse

Nanterre, le 27 juin 2022

## SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT / COMMUNE DE VILLE-D'AVRAY

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Aline de Marcillac, Maire de Ville-d'Avray ont signé le 4e contrat de Développement entre le Département et la commune de Ville-d'Avray. Ce contrat (2022-2024) matérialise un soutien financier à la commune de 2 300 575 €.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes, le Département apporte un appui financier régi par un partenariat contractuel couvrant une période triennale. Le contrat de Développement Département / Ville regroupe ainsi les subventions versées aux communes. Ce dispositif affirme le rôle de partenaire du Département auprès des communes tout en leur permettant d'engager des projets structurants avec une aide financière pérenne.

Le montant du soutien financier départemental pour la commune de Ville-d'Avray s'élève à 2 300 575 € et est réparti comme suit :

- 2 053 885 € en investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Rénovation de la piscine	639 153 €
Aménagement de la maison forestière	280 564 €
Rénovation de l'église Saint-Nicolas-Saint-Marc	659 222 €
Rénovation des menuiseries du château	474 946 €
Sous-total investissement	2 053 885 €

- 246 690 € en fonctionnement (en valeur de base)

- SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Relais d'assistantes maternelles et parentales	3 033 €
Activités culturelles	103 125 €
Activités sportives	75 825 €
Coordination gérontologique	64 707 €
Sous-total fonctionnement	246 690 €

Il s'agit du quatrième contrat de développement entre le Département et la commune de Ville-d'Avray. Le montant de ce contrat en investissement est 79% plus élevé que celui signé pour la période 2019-2021 qui s'élevait alors à 1 150 000 € (pour un total de 1 394 732 € investissement et fonctionnement confondus).

Depuis 2013, le Département met en œuvre des contrats de développement avec les 36 communes de son territoire afin de faire émerger et de soutenir des projets locaux. Au total, 102

contrats ont été approuvés avec les communes ce qui représente un montant de 592 millions d'€ (381 millions d'€ en investissement et 211 millions d'€ en fonctionnement). En comparaison avec la période 2010-2012, les financements départementaux ont augmenté de 366% en investissement. Le montant des contrats en frais de fonctionnement sera revalorisé chaque année en fonction de l'inflation.

## **CONTACT PRESSE**

Célia DAHAN

01 47 29 32 32/ cdahan@hauts-de-seine.fr



